

Paris, le 6 juillet 2018

Réforme des horaires du SAI :
Une occasion manquée !!

Monsieur le Préfet,

Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur le projet de nouvelle organisation des horaires au SAI pour les personnels de la filière batimentaire.

Tout d'abord nous souhaitons saluer votre volonté de faire vivre le dialogue social dans ce dossier qui quoique peut être un peu tardif a été réel. Cependant, et malgré nos échanges fournis de ces derniers jours, nous ne pouvons en l'état que voter contre et nous souhaitons vous en expliquer les raisons dans le détail.

Alexis de Tocqueville disait que lorsque le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit avance dans les ténèbres. Nous croyons que la réforme proposée n'a ainsi pas pris la bonne direction faute de s'inscrire et prendre en compte le processus de réforme assez ancien au SAI et dont nous avons pourtant rappelé les composantes dès le début de nos rencontres. Rappelons les de nouveau ici.

2001, négociation de l'accord cadre RTT à la Préfecture de Police. Les adjoints techniques du SAI se mobilisaient pour obtenir le classement de l'ensemble des adjoints techniques des ateliers en niveau 3 de pénibilité. Crise d'autorité, paresse du directeur du DGPBMC, nous ne le saurons jamais mais toujours est-il que d'une part les adjoints techniques du SAI restaient au 41h15 et que d'autre part les agents des ateliers étaient classés en niveau 2 de pénibilité contre le niveau 3 pour les maçons et vernisseurs uniquement. Des premières divisions apparaissent au sein de ce salariat pourtant connu pour son esprit de corps.

Courant des années 2000, le choix d'externaliser une partie des activités batimentaires modifie substantiellement les besoins du SAI qui cherche à renforcer rapidement ces équipes de techniciens de travaux. Volonté d'évolution dans les missions pour certains agents des ateliers, besoins nouveaux pour la direction, l'affaire était entendue. Cependant, moins sur le fond, c'est sur la forme des recrutements que les difficultés sont apparues. Relativement discrétionnaire, la montée dans les sections s'est beaucoup faite sur le bouche à oreille, donnant un sentiment aux agents des ateliers d'un système de copinage. Ajouté à cela une captation des promotions et autres systèmes de rétribution du mérite au profit de ces nouveaux techniciens « faisant-fonction » au détriment des ateliers, vous comprendrez ainsi la fracture qui est apparue entre agents des sections et agents des ateliers.

Même si le mal était fait et ancré profondément, le protocole d'accord prévoyant la mise en place d'un examen professionnel permettant le passage de ces « faisant-fonction » en catégorie B et ne l'oublions pas le renforcement de l'encadrement des ateliers demeure pour nous et dans ce contexte une bonne chose. Tout d'abord cela a permis une véritable évolution statutaire pour nombre de collègues du SAI et la création d'une vraie filière technique « bâtiment » avec un déroulé de carrière sur les catégories A, B et C. Mettant fin au « faisant-fonction », cela permettait de redonner la priorité des promotions aux agents des

ateliers (enfin sur le principe, la dernière cap d'adjoint technique nous laissant croire à un retour possible en arrière de notre point vue très négatif).

Malgré ces vertus, ce protocole n'a pas permis d'effacer les tensions entre les équipes certains agents montés en section continuant de bénéficier de l'organisation horaire spécifique des ateliers.

Et c'est là que votre projet intervient. Alors même que nous vous avons alerté dès le début de nos discussions sur la nécessité de rouvrir le dossier de pénibilité concomitamment à votre réorganisation, le choix a été fait de repousser cette discussion à 2019. De ce fait nous passons à côté de l'élément qui d'une part aurait permis à votre réforme de se présenter comme gagnante-gagnante pour les salariés, mais également estomper les tensions existantes en différenciant les niveaux de pénibilité des agents des sections et des ateliers.

Nous pouvons tout à fait entendre vos contraintes de gestion et de transparence quant au temps de travail des agents mais nous devons être entendus sur notre volonté de voir la pénibilité mieux reconnue et de façon plus pragmatique à la Préfecture de Police. Ce d'autant plus que nous demandons depuis 17 ans la rouverture de cet accord cadre qui n'a au final d'accord que le nom.

Vous comprendrez donc que dans ce contexte, notre organisation ne puisse vous suivre sur les propositions qui nous sont soumises aujourd'hui. Loin de diminuer les tensions entre les salariés, elles ne vont que les renforcer sans pour autant traiter l'ensemble des sujets qui s'ouvraient sur l'organisation du travail au SAI.

Ainsi pour rappel la CGT défend :

- Sur la pénibilité, le classement en niveau 1 pour les agents des sections sauf BMAT en niveau 2 ;
- Le passage en niveau 3 pour les ateliers sauf les maçons et vernisseurs qui compte tenu de la pénibilité constatée passeraient en niveau 4 ;
- Le maintien en 41h15 pour l'ensemble des agents des ateliers et sections.

C'est avec la prise en compte de ces revendications que nous aurions pu examiner plus favorablement les propositions que vous nous soumettez lors de ce comité technique. Il n'en est malheureusement rien.

Vous remerciant pour votre écoute.